



HOPENING

Société Anonyme au capital de 360 478,50 euros
Siège social : 4 rue Bernard Palissy 92800 PUTEAUX
349 611 921 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2018

L'an 2018, le 28 mars, à 14 heures,

Les actionnaires de la société OPTIMUS, société anonyme au capital de 360 478,50 euros, divisé en 720 957 actions de 0,50 euros chacune, dont le siège est 4 rue Bernard Palissy, 92800 PUTEAUX, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 4 rue Bernard Palissy 92800 PUTEAUX, sur convocation faite par le Conseil d'Administration par avis inséré le 12 mars 2018 au BALO et aux Petites Affiches, journal d'annonces légales, et par lettre adressée à chaque actionnaire nominatif.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexandre BASDEREFF, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Frédéric FOURNIER et Monsieur François COUIGNOUX, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Thierry LAURENS est désigné comme secrétaire.

Société anonyme SEGECO AUDIT RHONE-ALPES, représentée par Monsieur Thibault CHALVIN, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que l'Assemblée, réunissant au moins la moitié des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire du journal d'annonces légales contenant les avis de convocation et un exemplaire de la lettre transmise aux actionnaires nominatifs et au Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- les formulaires de vote par correspondance,
- un exemplaire des anciens et des nouveaux statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Changement du mode d'administration et de direction de la Société par adoption de la formule de gestion par un Directoire et un Conseil de surveillance,
- Adoption des nouveaux statuts de la Société,
- Nomination des membres du Conseil de surveillance,
- Confirmation des Commissaires aux Comptes dans leurs fonctions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-57 alinéa 2 du Code de commerce, de modifier, à compter de ce jour, le mode d'administration et de direction de la Société pour adopter la formule de la gestion par un Directoire et un Conseil de surveillance régie par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code de commerce.

En conséquence les mandats des administrateurs, à savoir M. Alexandre BASDEREFF, M. Thierry LAURENS, la société LA NOVOSPHERE et M. Frédéric FOURNIER, prennent fin à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à la majorité des 2/3 des voix, 1 154 859 voix ayant voté pour,0..... voix ayant voté contre,0..... voix s'étant abstenues.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des nouveaux statuts qui régiront désormais la Société et dont un exemplaire sera annexé au présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à la majorité des 2/3 des voix, 1 106 979 voix ayant voté pour,0..... voix ayant voté contre, 47 880 voix s'étant abstenues.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme, à compter de ce jour, en qualité de membres du Conseil de surveillance, pour une durée de trois ans, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

Madame Axelle LEMAIRE, demeurant 20 avenue de La Motte-Piquet 75007 PARIS,
Monsieur Nicolas BORDAS, demeurant 19 rue des Mégrands 92500 RUEIL MALMAISON,
Monsieur Grégoire CAYATTE, demeurant 1 avenue Rodin 75016 PARIS,
Monsieur Arnaud DUPUI-CASTERES, demeurant 12 rue Louis Dardenne 92170 VANVES
Madame Aude NYADANU, demeurant 14 rue Edgar Quinet 92120 MONTROUGE.

Cette résolution est adoptée à la majorité des 2/3 des voix, 1 154 859 voix ayant voté pour,0..... voix ayant voté contre,0..... voix s'étant abstenues.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confirme dans leurs fonctions la Société par actions simplifiée SEGECO AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et la Société à responsabilité limitée SDGS, Commissaire aux Comptes suppléant, pour la durée de leur mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à la majorité des 2/3 des voix, 1 154 859 voix ayant voté pour,0..... voix ayant voté contre,0..... voix s'étant abstenues.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à la majorité des 2/3 des voix, 1 154 859 voix ayant voté pour,0..... voix ayant voté contre,0..... voix s'étant abstenues.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les Scrutateurs

Frédéric FOURNIER-François COUIGNOUX

Le Président de l'Assemblée

Alexandre BASDEREFF

Le Secrétaire

Thierry LAURENS

